

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 novembre 2016

OBJET

**16 – COMPLEMENT DE LA DELIBERATION N° 2014-04-12
FIXANT LES « DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU
MAIRE » - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

N° 2016-11-16

NOMENCLATURE : 5/4/1

L'an deux mille seize, le vingt-et-un novembre à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal légalement convoqué le dix novembre 2016, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous
la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents : 24

Votants : 29

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Frédéric CHAPEAU, Marie-Madeleine REGNIER, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Philippe LEBASTARD, Jean-Claude SALAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Yvon LERAT, Elisa DRION, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Valérie ROBERT, Gwénola LEBRETON, Chantal PERRUCHET, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Jean-Pierre TUAL

Pouvoirs : 5

Catherine RENAUDEAU donne pouvoir à Lionel BROSSAULT
Michel RINCE donne pouvoir à Catherine HENRY
Damien CLOUET donne pouvoir à Thierry GICQUEL
Martine MOREL donne pouvoir à Emmanuel RENOUX
Joëlle CHESNAIS donne pouvoir à Alain BLANCHARD

Nombre de membres :

en exercice.....29
présents.....24
ayant un pouvoir...5
votants.....29

Délibération

Rapporteur : Catherine CADOU

Par délibération du conseil municipal n°2014-04-12 du 22 avril 2014, diverses délégations générales ont été faites au Maire en vertu de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

La loi NOTRe du 7 août 2015 est venue modifier l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales et ajoute le 26° :

« Le maire peut, en outre, par délégation du conseil municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat : de demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions. »

Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20161121-2016-11-21-DE16-
DE
Date de télétransmission : 25/11/2016
Date de réception préfecture : 25/11/2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de 29 Voix pour, décide :

- DE VALIDER le complément apporté à la délibération n°2014-04-12 du 22 avril 2014 ;

- D'ATTRIBUER à Monsieur le Maire la délégation suivante :

De demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales l'attribution de subvention dans la limite de 5 millions d'€ hors taxes. Cette délégation concerne toute demande de subvention en fonctionnement et en investissement, quelle que soit la nature de l'opération.

Pour extrait conforme,

Le 21 novembre 2016,

**Le Maire,
Alain ROYER**



Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20161121-2016-11-21-DE16-
DE
Date de télétransmission : 25/11/2016
Date de réception préfecture : 25/11/2016